

fluence énorme dans ce domaine, véhiculée par les médias les plus puissants du monde. Face à cette situation, les gouvernements canadiens successifs ont jugé nécessaire de veiller à l'épanouissement d'une culture proprement canadienne dans un milieu commercial défavorable. Il n'a jamais été question d'ériger une cloison étanche, mais simplement de permettre au Canada d'exprimer son identité nationale. Cette orientation politique générale a amené le gouvernement canadien à prendre un certain nombre de mesures particulières dont certaines, telles la réglementation de la teneur canadienne des émissions radiophoniques et télévisées, vous sont peut-être connues. Comme l'un des principaux objectifs consistait à préserver la viabilité économique du réseau de radiodiffusion canadien, le Canada a adopté en 1976 une loi visant à réduire les profits publicitaires des stations américaines diffusant vers le Canada à partir de points situés en bordure de la frontière. Cette mesure, qui s'est heurtée à une très vive opposition chez certains radiodiffuseurs américains, doit être analysée dans le contexte global des besoins canadiens au plan des télécommunications et de la culture.

Par ailleurs, nos deux pays commencent à se préoccuper d'une nouvelle question touchant leurs relations au niveau des télécommunications. Il s'agit de la circulation transfrontière des données informatiques. C'est là un domaine d'une extrême complexité, qui comporte un certain nombre de considérations connexes touchant notamment la souveraineté nationale, la libre circulation de l'information, les échanges commerciaux et le respect de la vie privée. Dans ce domaine comme dans d'autres, sa frontière commune avec un pays qui lui est dix fois supérieur, tant par le chiffre de sa population que par sa puissance économique, fait que le Canada ne peut pas s'offrir le luxe de "laisser les problèmes se régler d'eux-mêmes". Je puis cependant vous assurer que les Canadiens demeureront fermement attachés au principe que les idées ne connaissent pas de frontières et que l'information constitue, dans son sens le plus littéral, "le patrimoine commun de l'humanité".

S'il est un domaine où les avantages et les inconvénients du voisinage avec les États-Unis sont plus manifestes, c'est peut-être celui de l'énergie. La coopération énergétique entre nos deux pays s'est avérée fructueuse au fil des ans. Même si les exportations nettes aux États-Unis de pétrole brut léger canadien sont aujourd'hui minimales, nous procédons encore à des "échanges" de grande envergure. Nos ventes aux États-Unis de gaz naturel et d'électricité sont en progression. Fait plus étonnant encore, notre grand projet de pipeline du Nord fait son chemin, en dépit des obstacles posés par l'organisation, la réglementation et les questions financières.

Problèmes de pollution

Toutefois, cette région présente un exemple instructif des inconvénients de la proximité. Si elle fournit du charbon aux industries ontariennes, elle est aussi responsable d'émissions qui contribuent de façon marquée aux graves problèmes de pollution atmosphérique que connaissent aujourd'hui nos deux pays. Dans un memorandum déclaratif d'intention signé récemment à Washington, les gouvernements du Canada et des États-Unis se sont engagés à prendre des mesures en vue de réduire la pollution atmosphérique transfrontière. Certaines décisions difficiles devront être prises de part et d'autre de la frontière de manière à veiller à ce que nos besoins énergétiques et industriels ne soient pas satisfaits au détriment de l'environnement — particulièrement à la lumière des dégâts déjà causés par les "pluies acides" à un grand nombre de lacs canadiens.